



# Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NO DPDRL250134 - 282, rue Principale

**À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 282, rue Principale, à Saint-Gervais**

---

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée a pour but de permettre la construction d'un muret en cour latérale, dont une section de celui-ci dépasserait la hauteur maximale autorisée par le règlement de zonage # 358-21. S'il était autorisé, ce muret partirait de la cour arrière avec une hauteur maximale de 5 pieds, laquelle diminuerait progressivement jusqu'à une très faible hauteur. La section dérogoire dépasserait donc, à son maximum, de 0,5 mètre la hauteur permise en cour latérale, qui est de 1 mètre

### **Le règlement de zonage #358-21 stipule, à l'article 110 « Muret » :**

Que le muret ne devra pas excéder un (1) mètre de hauteur sur toute sa longueur dans la cour avant et latérale et deux (2) mètres sur toute sa longueur dans la cour arrière.

### **Donc, en résumé,**

La demande de dérogation mineure, si elle est accordée, permettrait la construction d'un muret en cour latérale dont une section de celui-ci dépasserait de 0,5 mètre la hauteur maximale autorisée par la réglementation

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le **01 octobre 2025, à 20h00** au 150, rue Principale, à Saint-Gervais.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil ou en déposant une correspondance écrite et acheminée à la municipalité.

**FAIT À SAINT-GERVAIS**, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis « Demande de dérogation mineure NO DPDRL250134 - 282, rue Principale », et ce, en date du 15<sup>e</sup> jour de septembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour de septembre 2025.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

